

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2026-02-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 10h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Grégory BONNET.

Date de convocation : 3 juillet 2026.

MIS EN LIGNE LE

29 JUL. 2026

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 11 Pouvoirs : 0
Votants : 11

Présents :

Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Carmen FUENTES (COM. COM. PLAINE LIMAGNE); Laurène LESCURE (SAINT PARDOUX); Didier MANUBY (Les ANCIZES COMPS); Pierre MONTEIL (SAINT ELOY LES MINES); Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Monique ROUSSET (SAINT GERVAIS D'Auvergne).

Excusés :

Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Olivier COUCHARD (MANZAT); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Damien RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

Objet : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA STATION D'EPURATION DE COMBRONDE

La commune de Combronde a transféré la compétence assainissement collectif au Syndicat de Sioule et Morge depuis le 1^{er} janvier 2026.

Avant le transfert de la compétence, la commune a lancé une consultation selon une procédure adaptée pour des travaux d'amélioration de la STEP du bourg, comprenant 3 lots indépendants :

- Lot 1 : Mise à niveau du process, avec une tranche ferme (traitement des boues, dégrillage d'entrée et autosurveillance) et une tranche optionnelle (aire de dépotage des matières de vidange), les variantes étant autorisées pour le lot 1,
- Lot 2 : Réhabilitation du génie civil, les variantes n'étant pas autorisées pour le lot 2,
- Lot 3 : Voirie, clôture et portails, les variantes n'étant pas autorisées pour le lot 3.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 janvier 2025, la date limite de remise des offres a été fixée au 21 mars 2025 à 11h00, une visite obligatoire de la station a été organisée le 31 janvier 2025.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Pour le lot 1 :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1 – Process et équipements proposés	20
	1.2 – Exploitabilité et ergonomie	20
	1.3 – Réalisation des travaux	20
2 - Coût des prestations	2.1 – Prix d'investissement	25
	2.2 – Coût d'exploitation	15
		100

Pour le lot 2 :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1 – Méthodologie d'intervention, procédés d'exécution, moyens humains et matériels	20
	1.2 – Garantie des équipements et matériaux proposés	20
	1.3 – Description des équipements et matériaux proposés	10
	1.4 – Planning d'exécution des différentes phases	10
2 - Coût des prestations	2.1 – Prix d'investissement	40
		100

Pour le lot 3 :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Valeur technique	1.1.A – Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux	10
	1.1.B – Description des procédés d'exécution	10
	1.1.C – Moyens humains et matériels utilisés	10
	1.2 – Planning d'exécution	15
	1.3 – Description des équipements et matériaux proposés et garanties	15
2 - Coût des prestations	2.1 – Prix d'investissement	40
		100

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite de remise des offres :

Pour le lot 1, trois offres ont été reçues :

- BP2E / EIFFAGE ENERGIE
- SAUR / SANCHEZ / ACEA offre de base
- SAUR / SANCHEZ / ACEA offre variante

Pour le lot 2, deux offres ont été reçues :

- ETANDEX
- NGE GC

Pour le lot 3, quatre offres ont été reçues :

- EUROVIA
- 2. GATP
- 3. SANCHEZ
- 4. DUBOSCLARD

Le bureau d'études EGIS a procédé à l'analyse des offres :

Lot n°01 – Mise à niveau du process :

Note d'évaluation finale				
Désignation des candidats (Mandataires)		1. BP2E	2. SAUR base	3. SAUR variante
Valeur Technique	Note sur 60	49,00	54,00	55,00
Prix des prestations	Note sur 40	37,86	37,75	39,27
NOTATION GLOBALE sur 100		86,86	91,75	94,27

Classement des offres - Evaluation finale		
Soumissionnaires	Classement	Note finale /100
1. BP2E	3	86,86
2. SAUR base	2	91,75
3. SAUR variante	1	94,27

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 10 juillet 2026, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre variante de SAUR / SANCHEZ / ACEA pour le lot 1 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Il est également précisé que dans un premier temps, seule la tranche ferme d'un montant de 523 450,00 € HT serait signée. La tranche optionnelle d'un montant de 104 600 € HT ne serait éventuellement affermie que dans un second temps.

Concernant les prestations supplémentaires (PSE), il est proposé de ne retenir que la PSE « remplacement automate » d'un montant de 14 200,00 € HT.

Lot n°02 – Réhabilitation du génie civil :

			1. ETANDEX		2. NGE GC	
			Note sur 10	notes pondérées	Note sur 10	notes pondérées
1. Valeur technique	1.1 – Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux et description des procédés d'exécution, moyens humains et matériels utilisés	20	10	20	9	18
	1.2 –Garanties des équipements et matériaux proposés	20	10	20	10	20
	1.3 –Description des équipements proposés	10	10	10	10	10
	1.4 – Planning d'exécution des différentes phases	10	10	10	10	10
2. Coût des prestations	2.1 - Prix d'investissement	40	10,00	40,00	7,75	31
TOTAL		100	100,00		89	
CLASSEMENT			1		2	

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 10 juillet 2026, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise ETANDEX pour le lot 2 et d'autoriser la signature du marché correspondant d'un montant de 31 750,00 € HT.

Lot n°03 – Voirie, clôture et portails :

			1. EUROVIA		2. GATP		3. SANCHEZ		4. DUBOSCLARD	
			notes sur 10	notes pondérées	notes sur 10	notes sur 10	notes pondérées	notes pondérées	notes sur 10	notes pondérées
1. Valeur technique	1.1.A – Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux	10	10	10	8	8	10	10	10	10
	1.1.B – Description des procédés d'exécution	10	10	10	10	10	9	9	10	10
	1.1.C – Moyens humains et matériels utilisés	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	1.2 – Planning d'exécution	15	10	15	9	13,5	10	15	9,5	14,25
	1.3 – Description des équipements et matériaux proposés et garanties	15	10	15	9	13,5	8	12	10	15
2. Coût des prestations	2.1 Prix d'investissement	40	8,16	32,64	9,76	39,04	10,00	40	9,30	37,2
TOTAL		100		92,64		94,04		96		96,45

Classement
général

4

3

2

1

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge qui s'est tenue le 10 juillet 2026, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

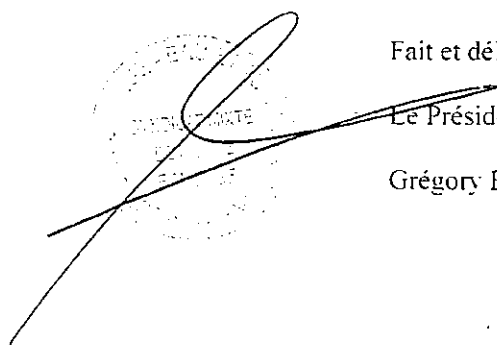
Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise DUBOSCLARD pour le lot 3 et d'autoriser la signature du marché correspondant d'un montant de 34 960,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre variante de SAUR / SANCHEZ / ACEA pour le lot n° 1 (628 050,00 € HT), ainsi que la PSE « remplacement automates » d'un montant de 14 200,00 € HT,
- DECIDE de retenir l'entreprise ETANDEX pour le lot n° 2 (31 750,00 € HT),
- DECIDE de retenir l'entreprise DUBOSCLARD pour le lot n°3 (34 960,00 € HT),
- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants aux lots 1, 2 et 3 et tous documents nécessaires à leur exécution.

Pour information, cette opération est prévue au budget 2026 du Syndicat de Sioule et Morge, pour un montant total (incluant la maîtrise d'œuvre, les travaux et tous les autres frais) de 827 000 € HT.

Des subventions ont été accordées de la part de l'Agence de l'Eau (259 332 € et taux de 35%) et du Conseil Départemental (116 940,30 € et taux de 15%)



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 10 juillet 2026,

Le Président.

Grégory BONNET